

Figure 4 : Pyramide des âges des équidés testés en 2001 en police sanitaire

animaux qui ont eu un contact entraînant une suspicion épidémiologique : animaux appartenant au même harem, mais parfois aussi animaux d'un même groupe quand l'enquête épidémiologique le suggère (par exemple, étalons faisant la monte au même endroit dans les mêmes conditions, ou se partageant un même harem). En 2001,

- dans l'espèce chevaline, 8 mâles et 11 femelles ont été déclarés infectés, en 12 lieux de stationnement. 27 mâles et 167 femelles ont été testés au titre de la police sanitaire.
  - dans l'espèce asine, 4 mâles ont été déclarés infectés, en 2 lieux de stationnement. 3 mâles et 22 femelles ont été testés au titre de la police sanitaire (un mâle, déclaré infecté fin décembre 2001, a été testé en 2002).
- Globalement, 315 animaux ont vu leur statut sanitaire évoluer pendant l'année 2001.

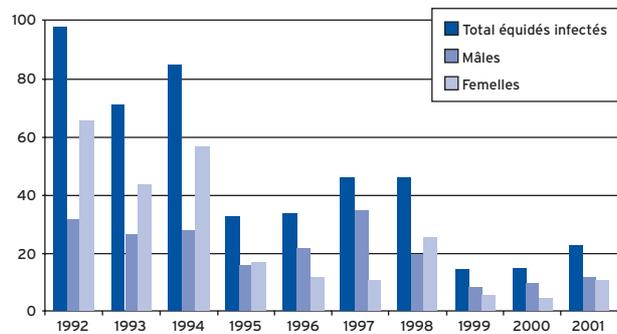


Figure 5 : Évolution du nombre d'équidés déclarés infectés par année

Ces dossiers ont concerné 26 départements, et 90 % d'entre eux (279 animaux) ont été gérés par 11 départements.

Il faut noter que, d'une façon générale en épidémiologie animale, un "foyer" s'entend au sens de cheptel (ou de troupeau), dans lequel la maladie ou l'infection est mise en évidence. Or cette notion de cheptel n'est que rarement applicable dans les populations d'équidés, compte tenu de leur dispersion et des mouvements propres à chacun des animaux.

#### Activité de centre ressources

À la demande de la Direction générale de l'alimentation, le CESAME participe à l'élaboration de la réglementation, notamment en 2001 pour :

- les projets d'arrêtés et note de service relatifs à la monte publique,
- la circulation des équidés, pendant l'épisode de fièvre aphteuse,
- l'artérite virale, et sa prise en compte ou non dans la réglementation relative à la monte publique,
- une réflexion sur une certification sanitaire en élevage équin.

Par ailleurs, compte tenu du nombre peu élevé de questions relatives aux équidés dans la plupart des départements, la maintenance des connaissances réglementaires et opérationnelles y est délicate. Le CESAME constitue dans ce contexte, un centre d'information, accessible aux DDSV par téléphone ou messagerie électronique, pour les questions relatives à la police sanitaire de la MCE, ou autres sujets tels que la réglementation sanitaire de la monte publique et l'identification des équidés.

## BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### SITUATION DES PRINCIPALES MALADIES ANIMALES RÉGLEMENTÉES

Maladies	Nombre de foyers <sup>(1)</sup>		Foyers <sup>(1)</sup> déclarés en 2002		Date du dernier foyer
	2000	2001	Nombre	Départements touchés	
Fièvre aphteuse	0	2	0	-	23/03/01
Fièvre catarrhale	49	335	0	-	08/11/01
Encéphalopathie spongiforme bovine	162	274	226	01, 02, 03, 07, 09, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 89	Présent 06/12/02
Tremblante	57	34	113 <sup>2</sup>	02, 03, 07, 08, 10, 11, 12, 21, 23, 24, 28, 35, 36, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 54, 58, 63, 64, 67, 72, 73, 79, 80, 81, 82, 86, 87, 88	Présent
Fièvre charbonneuse	ND	1	0	-	07/2001
Leucose bovine	235	178	91	09, 12, 13, 14, 17, 19, 24, 2A, 30, 32, 33, 37, 38, 40, 42, 47, 49, 54, 57, 62, 81, 82, 88, 89	Présent
Tuberculose bovine	174	119	72	02, 04, 13, 16, 21, 24, 27, 30, 31, 32, 34, 40, 42, 46, 47, 53, 54, 62, 64, 65, 71, 73, 74, 77, 81, 88	Présent
Brucellose bovine	75	43	15	27, 2B, 59, 64, 66, 79, 81	Présent
Brucellose ovine	106	43	19	04, 05, 13, 2B, 31, 65, 66	Présent
Brucellose caprine	13	6	2	04, 2B	Présent
Brucellose porcine	7	3	5	03, 35, 49, 72	11/2002
Maladie d'Aujeszky	794 <sup>3</sup>	548 <sup>3</sup>	286 <sup>3</sup>	2A, 2B, 22, 29, 35, 53, 56	Présent
Peste porcine classique	0	0	1	57	29/04/02
Anémie infectieuse des équidés	6	2	0	-	07/2001
Méningoencéphalomyélites virales	76 <sup>7</sup>	0	0	-	11/2000
Métrite contagieuse des équidés	10	17	12	22, 53, 61	13/06/02
Maladie de Newcastle	0	0	0	-	17/11/99
Rage	54	44,5	34,5	034, 234, 93 <sup>5</sup>	12/1998 <sup>6</sup>
Septicémie hémorragique virale	1	5	8	43, 48, 55, 61, 63, 76	07/2002
Nécrose hémato-poïétique infectieuse	23	8	6	63, 76	07/2002

(1) : Cumul des cheptels infectés le 1<sup>er</sup> janvier et de ceux infectés au cours de l'année.  
 (2) : Nombre de nouveaux foyers.  
 (3) : Nombre d'arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection, hors Corse où la maladie est présente.

(4) : Cas sur chauves souris autochtones.  
 (5) : Cas sur chien importé.  
 (6) : Dernier cas de rage d'origine vulpine.  
 (7) : Nombre de cas.